

PAR COURRIEL

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 29 mai 2024, la députée de La Pinière inscrivait au feuilleton une question demandant la liste des résidences privées pour aînés (RPA) actuellement participantes au Programme d'allocation personnalisée, en précisant le nombre de bénéficiaires par RPA, ainsi que le nombre d'unités total dans chaque RPA participante.

Le 30 janvier 2024, j'annonçais le financement d'un nouveau programme pour les résidences pour aînés ayant des unités de soins, afin de freiner les fermetures et maintenir l'offre de logements aux personnes aînées du Québec. Une somme de 200 M\$ sur cinq ans permettra de déployer, partout au Québec, l'allocation personnalisée, une nouvelle mesure mise en place en collaboration avec le Regroupement québécois des résidences pour aînés (RQRA) et le Réseau québécois des OSBL d'habitation (RQOH).

La reddition de comptes est présentement en analyse au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Suivant la compilation des données, une analyse sera produite par le MSSS. En pièce jointe, comme demandé, vous trouverez la grille de services utilisée dans le cadre du programme.

... 2

Cette nouvelle mesure s'inscrit dans la volonté du gouvernement d'aider les RPA, mais surtout, de maintenir les personnes âgées dans leur milieu de vie. D'autant plus que cette mesure contribue au grand virage du soutien à domicile qui a débuté dans les derniers mois.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre,



Sonia Bélanger

p. j. 1

N/Réf. : 24-MS-03046

Cette grille de services harmonisés convient du temps prévu pour chacun des services suivants selon l'évaluation des besoins de l'utilisateur. Cette grille indique les temps standards maximaux reconnus pour les services et les actions qui sont considérées inclus dans le temps fixé.

Le temps alloué pour les services inscrits au tableau est pour l'acte, sauf si la mention spécifique est inscrite que le temps alloué est par jour.

Le temps de déplacement du personnel dans la RPA relève de l'organisation des soins et services spécifiques à chacune des RPA. En ce sens, il n'y a pas de temps ou de frais à ajouter à l'allocation personnalisée évaluée par l'établissement.

Le temps alloué pour chaque service est un temps moyen associé aux situations cliniques standards. Pour certains usagers, la prestation de services prendra moins de temps et pour d'autres, elle prendra plus de temps.

Pour les **situations cliniques complexes** : Il est possible d'ajuster le temps alloué, lorsque la situation clinique de l'utilisateur le justifie (complexité lors de la prestation d'un soin ou d'un service qui en allonge significativement la durée ou qui requiert la présence de deux intervenants). L'ajustement du temps alloué se fait en cohérence avec les besoins de l'utilisateur constatés lors de l'évaluation effectuée par l'établissement. L'application de la grille se doit donc d'être la règle et l'ajustement en fonction de la situation clinique spécifique de l'utilisateur se doit d'être l'exception.

### Assistance à l'alimentation

Description des actes	Temps alloué
<p><b>Aide complète</b></p> <p>Comprend faire manger la personne, l'assistance aux transferts pour l'installation et départ de la table, installation de protège vêtement (tablier, bavoir), hygiène des mains et du visage, le déplacement et nettoyage de la prothèse dentaire.</p> <p><i>Maximum 3 fois par jour</i></p>	<p>Déjeuner : 30 minutes Dîner : 30 minutes Souper : 30 minutes</p>
<p><b>Aide partielle</b></p> <p>Comprend la stimulation, l'aide pour couper les aliments, l'assistance aux transferts pour l'installation et le départ de la table, l'installation de protège vêtements (tablier, bavoir), l'hygiène des mains et du visage, le déplacement et le nettoyage de la prothèse dentaire.</p> <p><i>Maximum 3 fois par jour</i></p>	<p>15 minutes par repas</p>

## Assistance à l'hygiène

Description des actes	Temps alloué
<b>Hygiène complète</b> Soin d'hygiène complet (ensemble du corps) : comprend l'entretien de la personne (dents, prothèses dentaires, barbe, soin des cheveux, soin des ongles), l'habillage ou le déshabillage, le changement de culotte de protection et l'utilisation de la toilette par l'utilisateur (si nécessaire), la mise en place des bas de compression et l'assistance aux transferts requise pour le soin.  <i>Maximum 1 fois par jour</i>	45 minutes
<b>Hygiène partielle</b> Comprend le visage, la bouche, les mains, les aisselles, les parties génitales, les plis cutanés (le cas échéant), l'entretien de la personne (dents, prothèses dentaires, barbe, soin des cheveux), l'habillage ou le déshabillage, le changement de culotte de protection et l'assistance à l'utilisation de la toilette par l'utilisateur (si nécessaire), et l'assistance aux transferts requise pour le soin.  <i>Maximum 1 fois par jour, excluant la journée de l'hygiène complète</i>	30 minutes
<b>Entretien de la personne</b> Comprend le brossage des dents, ou l'entretien des prothèses dentaires, l'entretien de la barbe et le soin des cheveux.  <i>Maximum 2 fois par jour</i>	10 minutes
<b>Temps supplémentaire si le soin d'hygiène complet ou partiel doit être fait au lit</b>  <i>Maximum 1 fois par jour</i>	15 minutes

## Habillage et déshabillage

Description des actes	Temps alloué
<b>Mise en jour</b> Mise des vêtements de jour : inclut le changement de culotte de protection et l'utilisation de la toilette par l'utilisateur (si nécessaire), la rotation des vêtements, l'installation des bas de compression (si nécessaire), l'installation de prothèses auditives ou des lunettes et l'assistance aux transferts requise pour le soin.  <i>Maximum 1 fois par jour</i>	15 minutes

Description des actes	Temps alloué
<p><b>Mise en nuit</b></p> <p>Mise des vêtements de nuit: inclut le changement de culotte de protection et l'utilisation de la toilette par l'utilisateur (si nécessaire), la rotation des vêtements, le retrait des bas de compression (si nécessaire), le retrait de prothèses auditives ou des lunettes et l'assistance aux transferts requise pour le soin.</p> <p><i>Maximum 1 fois par jour</i></p>	15 minutes
<p><b>Temps supplémentaire si hygiène partielle avec la mise en jour et la mise en nuit</b></p> <p>Le temps supplémentaire inclut le changement de la culotte de protection et l'utilisation de la toilette par l'utilisateur (si nécessaire).</p> <p><i>Maximum 1 fois par jour</i></p>	15 minutes
<p><b>Installation et entretien d'orthèses et de prothèses</b></p> <p>Comprend le nettoyage et l'entretien.</p> <p><i>Maximum 1 fois par jour</i></p>	15 minutes
<p><b>Retrait et entretien d'orthèses et de prothèses</b></p> <p>Comprend le nettoyage et l'entretien.</p> <p><i>Maximum 1 fois par jour</i></p>	15 minutes
<p><b>Installation des bas médicaux de compression</b></p> <p>Comprend le nettoyage et l'entretien des bas, l'application crème hydratante.</p> <p><i>Maximum 1 fois par jour</i></p>	15 minutes
<p><b>Retrait des bas médicaux de compression</b></p> <p>Comprend le nettoyage et l'entretien des bas, le nettoyage des pieds et l'application de crème hydratante.</p> <p><i>Maximum 1 fois par jour</i></p>	15 minutes

## Élimination

Description des actes	Temps alloué
<p><b>Assistance à l'utilisation de la toilette ou de la chaise d'aisance</b></p> <p>Comprend l'assistance pour dévêtir et vêtir le bas du corps, l'assistance aux transferts, l'hygiène post élimination et le changement de protection.</p> <p><i>Maximum 4 fois par jour</i></p>	15 minutes/fois

Description des actes	Temps alloué
<p><b>Changement de culotte incontinence</b></p> <p>Comprend l'assistance pour dévêtir et vêtir le bas du corps, l'assistance aux transferts et l'hygiène génitale et du siège.</p> <p><i>Maximum 4 fois par jour</i></p>	15 minutes/fois
<p><b>Cédule urinaire</b></p> <p>Comprend le rappel à l'utilisation de la toilette.</p> <p><i>Maximum 4 fois par jour</i></p>	10 minutes/fois
<p><b>Soins de colostomie, de stomie urinaire ou les deux</b></p> <p>Comprend le changement de collerette, l'assistance pour dévêtir et vêtir le bas du corps, l'assistance aux transferts et l'accompagnement à la toilette si requis.</p>	15 minutes
<p><b>Installation d'un condom urinaire</b></p> <p>Comprend l'assistance pour dévêtir et vêtir le bas du corps, l'assistance aux transferts et hygiène génitale et du siège.</p>	15 minutes
<p><b>Vidange et entretien d'un système de drainage d'urine et installation de sac collecteur</b></p> <p>Comprend l'assistance pour dévêtir et vêtir le bas du corps, l'assistance aux transferts et l'accompagnement à la toilette si requis.</p> <p><i>Maximum 2 fois par jour</i></p>	15 minutes/fois

### Activités de soins règlementées ou non

Descriptions des actes	Temps alloué
<p><b>Administration de la médication</b></p> <p>Administration orale, topique, transdermique, nasale, inhalation (pompes, gouttes, crème, timbres, vaporisateurs nasaux, etc.), inclut l'insuline et les PRN.</p> <p><i>Maximum 4 fois par jour</i></p>	10 minutes/fois
<p><b>Installer CPAP et BiPAP</b></p> <p>Comprend l'entretien et le nettoyage du masque.</p> <p><i>Maximum 2 fois par jour</i></p>	15 minutes/fois

Descriptions des actes	Temps alloué
<p><b>Administration de l'oxygène par masque ou lunette nasale</b></p> <p>Comprend l'entretien d'usage du concentrateur (humidité, etc.), le changement lunette nasale aux fréquences indiquées, le remplissage des cylindres via la station de remplissage.</p> <p><i>Maximum 2 fois par jour</i></p>	15 minutes/fois
<p><b>Prise de signes vitaux</b></p> <p>Tension artérielle, pouls, température.</p> <p><i>Selon la prescription ou la recommandation professionnelle</i></p>	10 minutes/fois
<p><b>Prise de glycémie (sans administration d'insuline)</b></p> <p><i>Selon la prescription ou la recommandation professionnelle</i></p>	5 minutes/fois
<p><b>Changement de pansement sec ou de pellicule adhésive transparente</b></p> <p><i>Selon la prescription ou la recommandation professionnelle</i></p>	15 minutes

## Mobilité

Description des actes	Temps alloué
<p><b>Assistance aux transferts et aux déplacements</b></p> <p><i>Maximum 4 fois par jour</i></p>	15 minutes/fois

## Surveillance

Description des actes	Temps alloué
<p><b>Surveillance/encadrement spécifique</b></p> <p>À déterminer selon le jugement clinique lors de l'évaluation de la situation de l'utilisateur.</p> <p>En ajout à ce que prévoit le règlement sur la certification des RPA et du seuil minimal prévue pour la catégorie de RPA.</p>	Selon les heures convenues

## Rehaussement

Description des actes	Temps alloué
<p><b>Autres, veuillez spécifier</b></p> <p>Il est possible d'ajuster le temps alloué, lorsque la situation clinique de l'utilisateur le justifie (Voir préambule).</p>	